

## CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de Monsieur HEUZE Jacky, le Maire.

Date de la convocation : le 21 février 2022.

**Etaient présents** : M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme LAVOUE Gwénaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre.

**Excusés et absents** : M. COLOMBEL Jacky, pouvoir à M. EGLIN Gérard, Mme TOURTELIER Pauline, pouvoir à Mme LEVAVASSEUR Séverine,

**Secrétaire de séance** : Mme LEVAVASSEUR Séverine.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022 est adopté, à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait savoir que M. COUSTE Maxime a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, le 14 février 2022.

**QUESTION 2022-09****COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE****NOMINATION D'UN MEMBRE**

Mme DENIOT Christiane, née CHARPY n'habitant plus la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme M. COUTURIER Gérard, membre de la commission de contrôle de la liste électorale.

**QUESTION 2022-10****DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE SAINTE CROIX, LE SACRE CŒUR ET LE CLOS JOLI (paiement forfait handicapé dispositif ULIS-unité localisée pour l'inclusion scolaire)**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu une demande de participation au coût de scolarité. Ce coût est basé sur un forfait départemental de 500 €.

2 élèves étant concernés, le conseil municipal, à l'unanimité, décide du versement de la somme de 1000€.

**QUESTION 2022-11****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle le tableau des effectifs au 01 mars 2022

1 secrétaire de mairie.....	35h
1 adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	35h
1 adjoint technique.....	35h
1 adjoint technique .....	35h
1 adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe.....	35h
1 adjoint d'animation.....	35h
1 adjoint technique .....	32h45
1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	30h15
1 agent spécialisé écoles maternelles principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	28h45
1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	24h30

Il propose de modifier la durée hebdomadaire d'un des postes d'adjoint technique, à savoir 35h au lieu de 32h45.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 AVRIL 2022**

1 secrétaire de mairie.....	35h
1 adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	35h
1 adjoint technique.....	35h
1 adjoint technique .....	35h
1 adjoint technique.....	35h
1 adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe.....	35h
1 adjoint d'animation.....	35h
1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	30h15
1 agent spécialisé écoles maternelles principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	28h45
1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	24h30

**COMMUNE DE BOBITAL-CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2022**

**QUESTION 2022-12**

**PROPOSITION DE VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait savoir que la commune entretient régulièrement un chemin situé à la Corbinais. Ce chemin (d'environ 156 m<sup>2</sup>) ne desservant qu'une propriété, Monsieur le Maire, suggère de le vendre au particulier concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la négociation.

**QUESTION 2022-13**

**PARC NATUREL REGIONAL VALLEE DE LA RANCE-COTE D'EMERAUDE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme M. EGLIN Gérard, suppléant de Mme LE BAIL Emeline.

**QUESTION 2022-14**

**CULTURE – RESEAU DES BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE DINAN AGGLOMERATION**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CA-2018-616 du 16 juillet 2018 portant sur la modification des statuts de Dinan Agglomération et notamment la prise de compétence « Promotion de la lecture publique par la coordination du réseau bibliothèque-médiathèque du territoire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CA-2019-147 du 22 juillet 2019 approuvant l'architecture du futur réseau de Lecture publique de Dinan Agglomération ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Valider l'adhésion de la commune de BOBITAL au réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, suivant l'architecture ci-jointe, pour l'option 2 ;
- Autoriser le Maire à désigner les représentants de la commune qui participeront aux groupes de travail qui seront mis en place par Dinan Agglomération afin de mettre en place ce réseau intercommunal.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion à l'option 2 du réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération et autorise le Maire à désigner les représentants de la commune qui participeront aux groupes de travail mise en place par l'agglomération.**

**QUESTION 2022-15**

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'inscription, par an, d'une ligne budgétaire d'acquisition de documents d'au moins 0.76€ par habitant.

Ce critère est exigé pour le passage mensuel du bibliobus de la BCA (bibliothèque des Côtes d'Armor).

**AFFAIRES DIVERSES**

-Monsieur EGLIN donne les éléments essentiels de la saison culturelle de Dinan-Agglomération.

-commission communale des impôts le mardi 08 mars à 18h.

-commission des finances le mardi 15 mars à 18h30

-conseil municipal le jeudi 07 avril à 20h.

La séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré et ont signé en séance les membres présents.

2022-09	2022-10	2022-11	2022-12	2022-13	2022-14	2022-15
---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------